



# Financement de l'innovation

- 
- 
- 
- 
- 

## Atelier pratique de l'innovation

Venez pratiquer des outils et acquérir des méthodes pour vous différencier et améliorer votre performance.

3h00 par atelier pour vous approprier les outils et méthodes sur les six composantes de l'innovation

- La créativité – l'émergence de projet
- Le marketing de l'innovation
- La propriété Industrielle
- La gestion de projet et son financement
- La veille et sécurisation des données
- Les normes et la réglementation.

[Plus d'information](#)

## Rendez-vous d'expert

BPI FRANCE propose des rendez-vous personnalisés pour analyser votre projet d'innovation et définir les modalités de son financement. A l'issue de ces permanences, un accompagnement personnalisé par la CCI de l'Ain et BPI France est possible dans votre démarche d'innovation.

[En savoir plus](#)



## EEN - Instrument PME dans horizon 2020

Cet instrument est destiné à tous les types de P.M.E. innovantes présentant une forte ambition de se développer, croître et s'internationaliser. Il sera dédié à tous les types d'innovation, y compris les innovations non-technologiques et de services. L'instrument P.M.E. est conçu comme un "outil" de croissance qui pourra être porté par une seule P.M.E.

La Commission européenne propose pour la première fois d'accorder des financements à des projets portés par une seule P.M.E. qui devrait se traduire pour l'entreprise par la mise en œuvre de projets plus

stratégiques (pas de concurrence et prise en compte uniquement des besoins des P.M.E.).

Pour son financement, tous les défis sociétaux et technologies génériques et industrielles doivent appliquer l'instrument consacré aux P.M.E. et allouer un montant à celui-ci, à hauteur de 7% sur l'ensemble de la durée du programme cadre.

L'instrument P.M.E. pourra soutenir l'entreprise par étape en fonction de la maturité du projet et accorder une subvention dans les deux premières étapes :

- Phase 1 : évaluation du concept et de la faisabilité jusqu'à 50000 euros, à partir d'un business plan démontrant la viabilité de développement d'un marché potentiel.
- Phase 2 : R&D, première application commerciale - démonstration de 0,5 million à 2,5 millions d'euros en subvention.
- Phase 3 : accord de prêts ou fonds propres pour la phase de commercialisation, avec un accompagnement dans cette démarche, par un réseau de professionnels européens financés par la Commission.

Espace Innovation

Tél. : 04 74 32 13 00

[espace.innovation@ain.cci.fr](mailto:espace.innovation@ain.cci.fr)

**URL source:** <https://www.ain.cci.fr/developper-votre-entreprise/innover/financement-de-linnovation>